

Ce coteau vert qui passionne et divise

GRANDSON ■ La Commune doit décider de la future affectation de la zone tampon située entre la vieille ville et le nord de la localité. Deux visions s'affrontent.

Un poumon 100% vert au cœur de la localité ou une zone qui pourrait accueillir environ 10% d'habitations pour 90% de verdure? C'est, en substance, les deux visions qui s'affrontent à Grandson à propos de la future affectation du Coteau derrière-les-Remparts. Mercredi soir, le fossé s'est de nouveau fait sentir lors d'une présentation publique organisée par la Municipalité, à laquelle les membres de l'Association des amis du Coteau, qui veut préserver la zone de toute construction, s'étaient déplacés en nombre.

Une chose est acquise: le secteur doit faire l'objet d'un plan partiel d'affectation (PPA) qui dictera ses futurs contours. Reste à savoir ce qui sera autorisé ou non par ce PPA, et c'est là que le bât blesse.

Alors que rien n'est encore acté, une esquisse urbanistique laisse entrevoir la possibilité de consacrer 1780 m² de terrain à la construction de trois petites grappes d'immeubles, tout en laissant les 15 210 m² alentours à la nature. Le secteur serait interdit à la circulation et les 150 habitants qui s'installeraient là utiliseraient un parking souterrain situé tout à l'est du secteur, qui servirait également de lieu de stationnement aux touristes.

Mais tout reste modulable: «La Municipalité aimerait pouvoir présenter un projet à la population, même s'il faut renoncer à une ou deux grappes», a plaidé le syndic François Payot, rappelant que le plan directeur communal prévoit «une légère densification dans ce secteur-là».



Actuellement situé en zone intermédiaire, le coteau doit faire l'objet d'une nouvelle affectation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire. Duperrex-a

L'Association des amis du Coteau ne l'entend pas de cette oreille. Pour ses membres, il existe bien d'autres aménagements possibles «sans que l'on coule du béton dans cette zone verte», a martelé l'un d'eux, tandis que d'autres ont rappelé que cette ceinture végétale avait été prévue pour offrir

un dégagement sur le château et qu'il fallait «préserver et soutenir l'attrait touristique de la cité». Tous disposent encore d'un peu moins de deux semaines pour faire valoir leurs arguments puisque le rapport de l'étude de faisabilité est en consultation publique jusqu'au 3 octobre. CAROLINE GEBHARD ■

NORD-VAUDOIS ■ Elections complémentaires Six municipaux à trouver

En plus des votations fédérales de ce week-end, plusieurs communes du Nord vaudois organisent des élections complémentaires afin de compléter leur municipalité.

Chavannes-le-Chêne

Les Tsavanais auront un nouveau municipal. Pour l'instant, seul Yanick Strei s'est présenté pour succéder à Benoît Pochon.

La Praz

La syndique, Anni Sordet, quitte ses fonctions. C'est son fils, Florian Sordet, qui est l'unique candidat en lice.

Rances

A Rances aussi, seulement une personne envisage de remplacer le syndic Rémy Cand. Il s'agit de Pierre Guignard, député au Grand Conseil jusqu'en fin d'année. A noter que c'est la deuxième élection complémentaire

de l'année pour la commune.

Romainmôtier

La compétition est plus marquée chez les Romainmonastériens. En effet, ils sont trois à briguer la place d'Olivier Rochat: Jan Reymond, Nils Monbaron et Laurent Jan.

Molondin, Sergey

La relève est difficile pour les deux communes, qui doivent combler leur Exécutif. Effectivement, personne ne s'est porté candidat pour l'instant.

Chavornay

Quant à la Municipalité de Chavornay, elle a déjà trouvé un nouvel édile en la personne de Guillaume Abetel, élu tacitement en août. Comme indiqué dans nos colonnes à cette époque, il a succédé au PLR Jean-Michel Steiner.

GUILLAUME GUENAT ■

En bref

NORD VAUDOIS

Cibles des voleurs

Quatre cambriolages se sont produits dans la région, entre mardi et hier. Un à Yvonand, deux à Yverdon-les-Bains et un à Sainte-Croix. Avec le passage à l'heure d'hiver, le mois prochain, les voleurs pourraient être encore plus nombreux à s'immiscer dans les habitations à la nuit tombée. «On le constate malheureusement chaque année», note Florence Mailard, porte-parole de la Police cantonale vaudoise. A la fin des beaux jours, les forces de l'ordre lancent régulièrement des campagnes contre les voleurs du crépuscule. (C. Ge)

NORD VAUDOIS

Transport de fret mis en stand-by

A la suite d'une interpellation du député Yvan Pahud, le Grand Conseil s'était inquiété de l'abandon du transport de marchandises sur les lignes ferroviaires Yverdon – Sainte-Croix et Vallorbe – Le Brassus et avait demandé au Conseil d'Etat de veiller à ce que ces infrastructures ne soient pas démantelées. «Des raisons économiques justifient cette décision

de l'entreprise Travys, a indiqué hier le Gouvernement, qui précise que les installations seront maintenues et entretenues par la société de transport. La modernisation de la ligne de chemin de fer Yverdon – Sainte-Croix implique nécessairement des modifications de ses gares et une adaptation de leurs aménagements et fonctionnalités. Les mesures prises par Travys sont compatibles avec une réactivation des prestations de transport de marchandises sur la ligne si les conditions-cadre étaient amenées à changer.» (Com.)

PARC EOLIEN DU MOLLENDRUZ

Recours déposé

Pro Natura, Helvetia Nostra, la Fondation pour le paysage, Aspo/Birdlife et Paysage-Libre Vaud ont fait recours au Tribunal cantonal contre la levée de leurs oppositions à l'installation de douze éoliennes sur les crêtes du Jura, selon 24 heures. Validé par les trois communes concernées, à savoir La Praz, Juriens et Mont-la-Ville, le plus grand parc éolien du canton avait pourtant été soutenu par les autorités vaudoises. (Réd.)